

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

---

Assemblée générale ordinaire du 18 Avril 1918

---

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1917

Compte de Profits et Pertes

---

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

---

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

---

RÉSOLUTIONS

---

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER  
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1918

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ROSTAND (Alexis), C. ✱, *Président*.  
BOYER (Paul), ✱, *Vice-Président, Directeur général*.  
CAMBEFORT (Charles), ✱, administrateur de la Compagnie Générale des Eaux, de la Compagnie des Messageries Maritimes, etc.  
ROSTAND (Jules), président de la Compagnie Générale Française de Tramways, président de la Compagnie des Compteurs et Matériel d'Usines à gaz, etc.  
BECHMANN (Alfred), de la Maison Heine et C<sup>ie</sup>, banquiers.  
CARRABY (Calixte), ✱.  
JAMESON (Robert), de la Maison Hottinguer et C<sup>ie</sup>, banquiers.  
KRANTZ (Camille), O. ✱, président de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, etc.  
VACHERIE (Alexandre), O. ✱, administrateur de la Société du Gaz de Paris, etc.

Comité  
de  
Direction.

## COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. ROBERT (Gustave), vice-président de la Compagnie d'Assurances la Foncière-Transports, *Président*.  
DIETERLEN (Philippe), administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de Smyrne-Cassaba.  
MARQUANT (Auguste), ✱.

## COMMISSAIRES DES COMPTES

M. DIETERLEN (Philippe), membre de la Commission permanente de Contrôle du Comptoir National d'Escompte.  
M. LAMBERT (Georges), chef-adjoint honoraire de la Comptabilité générale et des Finances à la C<sup>ie</sup> P.-L.-M.  
M. DE LAVAUSSIÈRE DE LAVERGNE, O. ✱, directeur honoraire au Ministère des Colonies.

## DIRECTION

M. BOYER (Paul), ✱, *Vice-Président, Directeur général*.

MM. LABROUSSE (Georges), LEWANDOWSKI (Maurice), ✱, ✱, LLEWELLYN (Edgar), *Directeurs*.

M. DUPUICH (Paul), *Sous-Directeur*.  
M. FROIDEVAL (S.), *Sous-Directeur*.  
M. RIBERETTE (Alfred), ✱, *Sous-Directeur*.

M. RITZ (Eugène), *Sous-Directeur*.  
M. VOILLEMOT (Louis), *Sous-Directeur*.

M. SCHOPFER (Louis), *Secrétaire général*. — M. AUREAU (ÉMILE), *Inspecteur général*.

## CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.

ALLAIN, ✱.  
BARBET-MASSIN.  
BARBIER.  
BESSIÈRE.  
BONNARD (DE), ✱.  
BRESSON.  
CHAPUIS, O. ✱.  
CHAUTARD.  
CLERMONT (DE), ✱.  
COLAS, O. ✱.  
COLLIN, ✱.  
COUVREUR.  
CRÉTENIER, O. ✱.

DARRASSE.  
DENANT, ✱.  
DESÉGLISE.  
DIOR, ✱.  
DOMANGE, O. ✱.  
DRESSOIR, O. ✱.  
FOUL.  
FOULET, ✱.  
GERMAIN, ✱.  
GILLAN.  
GUARY-LORILLEUX, ✱.  
HAMELLE, O. ✱.  
HAYEM, O. ✱.

HETZEL, C. ✱.  
KLOTZ, ✱.  
LAGUIONIE, O. ✱.  
LAMBERT, ✱.  
LEGRAND, C. ✱.  
LE MARCHAND.  
LEWINE.  
LOVLNBACH.  
LYON, O. ✱.  
PANHARD, ✱.  
PINARD, C. ✱.  
PINGAULT, ✱.  
POULENC, ✱.

POUPINEL, O. ✱.  
RADIUS, ✱, ✱.  
ROBERT-DEGASCHES.  
SAILLARD, ✱.  
SAINT, ✱.  
SAUVELET, ✱.  
SCIAMA, O. ✱.  
TESSIER, ✱.  
URION, ✱.  
VOELCKEL, O. ✱.

# RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires

du 18 Avril 1918.

MESSIEURS,

Nous vous soumettons les comptes de l'exercice 1917, le quatrième de la guerre que la France soutient pour la défense de son existence avec une foi toujours plus profonde dans l'heureuse issue de cette lutte sans précédent.

Cette conviction que nous avons toujours ressentie, a encouragé nos efforts au cours d'une année rendue difficile par la prolongation des hostilités. Nous sommes demeurés fidèles au principe que nous suivons depuis le mois d'août 1914, c'est-à-dire le maintien de notre activité pour servir l'État et notre clientèle.

La reprise de nos escomptes de papier commercial s'est accentuée assez sensiblement; ce mouvement est encore bien éloigné de celui des années d'avant-guerre et ne peut fournir une base de comparaison, même approximative, pour contrôler le volume des affaires traitées. Le renchérissement constant de tous les éléments de la production et de la consommation fausse les statistiques. D'autre part, nous devons tenir compte de l'occupation par l'ennemi de régions classées parmi les plus industrielles, des difficultés d'approvisionnements en matières premières de toute nature, de la gêne

apportée par la force des circonstances à nos importations et exportations, comme de la pénurie des moyens de transport et de la main-d'œuvre. Il faut aussi noter que la faculté de production d'un grand nombre de nos usines est absorbée par les besoins de la Défense nationale, c'est-à-dire par un seul client : l'État. La matière escomptable subit, de ce chef, une raréfaction qui ne peut s'atténuer sensiblement pendant la durée de la guerre.

En outre, le rétablissement du crédit aux acheteurs n'a fait, depuis l'an dernier, qu'un faible progrès. Il en résulte que le papier commercial est à très courte échéance, nos industriels et nos commerçants n'ayant pas encore repris dans leurs transactions l'usage du terme pratiqué autrefois. Nous ne pouvons pas espérer une modification dans cette situation tant que subsistera le régime des moratoires. Nous savons que la plupart des négociants ne sont pas désireux de greffer des engagements nouveaux sur ceux déjà anciens, dont le règlement est remis à une date indéterminée. Aussi le moyen le plus efficace de rendre aux opérations commerciales une force plus grande réside-t-il dans la suppression des moratoires. Nous avons toujours le sentiment que le paiement des échéances prorogées pourrait s'opérer sans péril pour les intérêts engagés; il suffirait de prendre les précautions nécessaires pour éviter les exigences déraisonnables. Un contact rendu obligatoire entre le créancier et le débiteur permettrait de rechercher les solutions utiles pour les deux parties. La liquidation facilitée par la bonne volonté de tous s'effectuerait sans peine et dégagerait l'avenir qui doit être ménagé par tous les moyens. La plupart des Chambres de Commerce ont émis des vœux en faveur de la levée des moratoires. Mais les décrets successifs de prorogation s'appuient toujours sur la diminution ininterrompue des effets prorogés figurant au bilan de la Banque de France et ne semblent pas tenir compte de ceux qui sont encore détenus par les autres escompteurs; ils ne font pas davantage allusion aux dettes moratoriées dont le sort intéresse également les créanciers de tous ordres que la remise des échéances immobilise depuis plus de trois ans et qui sont sans moyens d'agir contre leurs débiteurs. Enfin, il ne faut pas hésiter à dire que la levée des moratoires serait utile au crédit de la France au dehors.

Dans son compte rendu des opérations de la Banque de France pendant l'année 1917, M. le Gouverneur a rappelé fort opportunément le désir, déjà exprimé par lui, « que chacun se pénétre de l'intérêt qui s'attache à pratiquer l'économie du billet de banque en utilisant davantage le règlement par compensations. Cet intérêt est au moins égal à celui que présente la

centralisation des réserves métalliques. Tout allègement de la circulation fortifie la confiance de l'étranger dans la résistance et la stabilité de notre situation monétaire ».

On ne saurait donner trop de publicité à cet exposé qui indique si clairement le remède contre l'abus du moment dans la circulation des billets. Quand on constate que si l'attention du public s'arrêtait enfin sur cette question, le mal s'atténuerait dans des proportions sensibles, on comprend mieux l'intérêt présenté par l'organisation d'une grande propagande en vue d'atteindre ce but patriotique. Le nombre des bons esprits qui se sont dévoués à cette idée s'accroît de jour en jour. Récemment des affiches ont été apposées à Paris et en province pour démontrer, aux yeux de tous, les inconvénients de la thésaurisation des billets de banque.

Convaincus de la nécessité d'apporter à l'État les ressources nouvelles dont il a constamment besoin pour faire face à ses dépenses, nos guichets ont continué d'agir énergiquement et de lutter contre cette thésaurisation; ils se sont efforcés de répandre l'usage du chèque et du virement afin de soulager la circulation. Les nouvelles lois votées en 1917 les ont aidés. La loi du 2 août édicte contre ceux qui auraient émis des chèques sans provision des peines comportant l'emprisonnement et l'amende; celle du 26 janvier avait rendu plus aisé le règlement par compensation.

Le développement de la Chambre de Compensation des Banquiers de Paris, fondée en 1872, mais dont le nombre des membres a pu être augmenté à la suite de modifications apportées à l'ancien fonctionnement, l'organisation de séances de compensation établies dans les succursales de la Banque de France en province faciliteront la réalisation d'un programme qui doit dorénavant être poursuivi avec persévérance.

Malgré l'écart qui s'est encore accentué dans notre balance commerciale entre nos importations toujours en progression et nos exportations forcément ralenties, les changes sur Londres et New-York nous ont été plus favorables et se sont en quelque sorte stabilisés. Cette amélioration est très intéressante à constater, bien que la même tendance ne se soit pas manifestée sur les devises des pays neutres européens. L'entrée des États-Unis dans la guerre et les crédits plus importants que nos deux alliés nous ont consentis pour le règlement de nos achats en Amérique et en Angleterre, ont contribué à cette amélioration. Au surplus, diverses mesures de surveillance conseillées

par la Commission des Changes instituée par le Ministre des Finances en Juillet dernier, ont écarté du marché les risques qui pouvaient contrarier l'utilisation des disponibilités créées par le Trésor à l'étranger. Ces mesures ont paru si utiles pour la sauvegarde de ces intérêts que nos alliés ont suivi l'exemple que nous avons donné, et constitué des organismes de contrôle sur le même modèle.

En période normale, le régime des changes exige la plus grande liberté. L'expérience a démontré qu'au cours d'une guerre de longue durée, certaines réglementations étaient nécessaires. Elles ont été adoptées dans un intérêt public, mais il est indispensable qu'elles conservent leur caractère exceptionnel et temporaire. Dès la fin des hostilités elles devront disparaître en rendant au marché de Paris l'initiative et l'activité qui, seules, assureront le rapide retour de son influence mondiale et de son ancienne prospérité.

En attendant, les porteurs de titres de pays neutres peuvent seconder l'action du Trésor en lui confiant des valeurs qui permettent l'obtention de crédits momentanés. Les capitalistes français ont encore un portefeuille utilisable à cet effet ; qu'ils le remettent à l'État ! Jusqu'à présent, le marché des certificats délivrés en représentation des titres prêtés a été insuffisant. Des mesures seront prises, nous n'en doutons pas, pour assurer la négociabilité de ces certificats. Dans ces conditions, aucun porteur n'hésitera à prêter de bonne volonté ses titres au Trésor et chacun pourra s'intéresser aux valeurs neutres sous une forme qui présente l'avantage d'un rendement plus élevé.

Le compte de nos opérations de change à terme garanties, qui figurait au Bilan précédent pour 88.846.324 fr. 90 c., a été ramené, au 31 décembre 1917, à 53.794.980 fr. 75 c. Cette différence s'explique par le remboursement de la plus grande partie des crédits consentis par les banques américaines, auxquelles ont été substituées, depuis l'entrée en guerre des États-Unis, les avances directes faites par le Gouvernement américain. Par contre, nous sommes intervenus dans un crédit d'escompte consenti par les banques suisses, toujours dans le but de procurer au pays des moyens de change pour le règlement de ses achats à l'étranger.

Le Gouvernement a procédé, au mois de novembre 1917, au troisième emprunt de guerre. La nouvelle Rente 4 0/0, offerte à un prix qui en faisait ressortir le revenu réel à 5,83 0/0, présentait pour le public l'attrait spécial d'une marge importante de plus-value. Nous avons, depuis de longs mois, préparé notre clientèle à cette opération et, grâce à ce travail continu et minutieusement conduit, nous avons obtenu un résultat satisfaisant.

Le total des souscriptions recueillies à nos guichets a dépassé 33 millions de francs de rente, pour un capital nominal de 830 millions, avec un nombre de souscripteurs d'environ 160.000. La proportion de demandes en espèces s'est maintenue à plus de 50 0/0, malgré les avantages accordés pour la consolidation des Bons et Obligations du Trésor.

Vous mesurerez toute l'étendue des concours que nous apportons à l'État si nous ajoutons à la souscription des Emprunts en Rente et des Obligations du Trésor les autres opérations effectuées à nos guichets pour son compte : placement et renouvellement de Bons de la Défense Nationale, prêts de titres à l'État, rachats de valeurs étrangères, ventes de titres sur le marché anglais par l'intermédiaire de la Banque de France. Ces concours ont porté dans leur ensemble, depuis le début de la guerre, sur plus de 9 milliards de capital nominal.

Cette année nos guichets ont été ouverts pour la souscription à l'Emprunt 5 1/2 0/0 1917 (obligations quinquennales) de la Ville de Paris, pour l'émission, le remboursement ou le renouvellement des différentes séries de Bons Municipaux 5,25 et 5,50 0/0 et pour l'émission des obligations Foncières et Communales 5 1/2 0/0 de 300 francs. Nous avons également placé un certain nombre d'obligations de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord 5 0/0, de la Compagnie Générale Française de Tramways 4 0/0 et du Chemin de Fer Franco-Éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba 5 1/2 0/0, ces dernières garanties par l'État.

Notre Établissement a continué d'offrir au public des obligations et bons du type 6 0/0 nets d'impôts, créés par diverses Sociétés industrielles, en vue de compléter l'outillage nécessaire aux besoins de la Défense Nationale : nous citerons les obligations de la Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz, de la Société Anonyme des Ateliers et Chantiers de la Loire, les obligations et les bons de la Société Normande

de Métallurgie ainsi que les obligations de la Compagnie Centrale d'Énergie Électrique, de la Maison Breguet, de la Compagnie Électrique de la Loire et du Centre et les bons de l'Énergie Électrique du Littoral Méditerranéen.

Notre Siège et nos Agences ont reçu les souscriptions aux augmentations de capital de l'Énergie Électrique du Littoral Méditerranéen, de la Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz, des Tréfileries et Laminoirs du Havre, de la Compagnie Générale Transatlantique, etc.

Nous avons, comme les années précédentes, aidé financièrement à l'organisation des Foires de Lyon et de Bordeaux et donné notre appui à diverses institutions destinées à soutenir ou à développer les intérêts économiques de la France, à l'intérieur, aux colonies ou à l'étranger.

Les opérations au comptant — les seules actuellement autorisées à la Bourse de Paris — ont marqué une progression sensible sur l'Exercice précédent. La liquidation des engagements d'avant-guerre, considérablement réduits aujourd'hui, et le règlement des différences continuent à s'opérer facilement.

Nous avons pu maintenir, pendant l'Exercice, le fonctionnement de tous nos bureaux de quartier dans Paris, ainsi que de ceux de la banlieue que nous avons rétablis en 1916.

Nos Agences de Province nous ont donné des résultats satisfaisants qui témoignent de la solidité de notre organisation, si étroitement liée à la vie du pays.

Malgré des difficultés d'exploitation de plus en plus grandes, résultant notamment du manque de personnel, nous avons pu cependant réaliser de nouveaux progrès, en nous associant à cette reprise des affaires qui se poursuit à travers toutes les vicissitudes inhérentes à la prolongation de la guerre.

Tout en restant fidèles aux principes de prudence que nous impose notre situation de Banque de dépôts, nous n'en continuons pas moins à donner à notre clientèle le concours nécessaire pour faciliter les opérations se rattachant à la Défense Nationale et à l'approvisionnement sous toutes

ses formes. Ainsi s'expliquent les développements que nous avons enregistrés dans nos Agences des ports maritimes comme Bordeaux, Marseille, Le Havre, Rouen, Nantes, Dunkerque, dans les centres industriels comme Lyon ou Saint-Étienne et dans nos Sièges du Midi, favorisés par la situation exceptionnelle du commerce des vins.

Mais, dans cette période de guerre, les profits ne sont pas la mesure de toutes choses. Aussi, avons-nous le devoir de réserver ici une place d'honneur à celles de nos Agences qui fonctionnent sous la menace constante des bombardements et contribuent à maintenir la vie locale dans les cités du front, dont elles partagent les risques. Nancy, Dunkerque, Calais et Boulogne ont vécu, en 1917, des heures tragiques; en continuant leur exploitation, elles affirment la solidarité qui, dans l'épreuve comme dans la prospérité, nous lie à notre clientèle.

Quant à nos Agences en pays envahis, les témoignages des rapatriés s'accordent à reconnaître qu'en face de l'occupant et malgré le contrôle ennemi, nos Agents sont tous restés fidèles à leur poste, conscients de leur devoir et de leur responsabilité, sans que jamais la longueur de l'épreuve ait affaibli leur vaillance. Cette haute conception du devoir professionnel, ces souffrances physiques et morales courageusement supportées, méritent toute notre admiration; aussi, nous vous demandons de vous unir à nous d'un même cœur pour adresser à ces chers collaborateurs des régions envahies un souvenir ému et reconnaissant.

Pour manifester, sous une forme effective, notre sympathie vis-à-vis de nos nouveaux Alliés, nous avons cru devoir procéder à une organisation propre à ce temps de guerre, en vue de faciliter aux troupes américaines leurs mouvements de fonds avec les États-Unis. Sur les divers points où se font les grandes concentrations, nous avons établi, dans nos Agences, un service spécial, afin de permettre aux Américains l'encaissement rapide de leurs chèques ou le rapatriement de leurs fonds, en faisant, à cet effet, des arrangements particuliers avec de grandes banques américaines ou des Express Companies.

Dans nos rapports avec les grands marchés étrangers, nous nous sommes efforcés de maintenir la situation conquise avant la guerre, alors que la France

avait à financer d'importants échanges internationaux. Les comptes de nos correspondants ont continué d'enregistrer un mouvement intéressant d'affaires, spécialement avec les pays dont nous sommes tributaires pour nos approvisionnements.

Cette branche de notre exploitation ne peut assurément comporter un vaste développement, en un temps où nous avons comme devoir essentiel de mettre toute notre activité au service de notre clientèle française ; mais nous ne devons pas cependant perdre de vue que nous avons dans le monde un rang à conserver, une monnaie à défendre, un avenir à préparer et que, dans ce but, il est nécessaire de fortifier et même d'accroître, si possible, nos relations avec les grandes places étrangères.

Les alliances qui forment la base de notre puissance militaire, auront été trop solidement cimentées dans la lutte commune, pour ne pas survivre à la guerre ; elles trouveront leur prolongement dans des ententes économiques et financières pour l'œuvre féconde de la paix, à laquelle les banques françaises devront collaborer par la mise en valeur de tous leurs moyens d'action.

C'est en prévision des événements de l'après-guerre que nous avons à suivre attentivement ce qui se passe sur les marchés étrangers, où nous voyons déjà se produire les évolutions dont on ne peut méconnaître la haute portée.

En Angleterre, le fait marquant de ces derniers mois a été la concentration opérée entre les plus grands Établissements de Londres, faisant partie des Joint Stocks Banks, dont le nombre vient d'être ramené par des récents arrangements de 10 à 6 banques, représentant comme capital et réserves l'équivalent d'environ 16 milliards de francs, avec un chiffre de dépôts de près de 28 milliards de francs. L'ensemble des dépôts des banques anglaises étant évalué à près de 50 milliards de francs au 31 Décembre 1917, c'est donc plus de la moitié qu'en détiennent, après ces ententes, les 6 principales Sociétés de Crédit, par actions avec leurs 4.700 Agences du Royaume-Uni.

Dans la pensée des promoteurs, le but de ces fusions est de donner à leurs Établissements une organisation suffisamment puissante pour être en mesure d'accorder au commerce et à l'industrie britanniques toutes les facilités nécessaires à leur développement dans la lutte économique à laquelle on s'attend après la guerre.

Aux États-Unis, sous le nouveau régime bancaire qui a organisé le réescompte du papier commercial auprès des Federal Reserve Banks et a autorisé, en même temps, les National Banks à créer des filiales à l'étranger, la finance américaine procède, dès à présent, à la préparation d'un programme d'expansion à travers le monde, dont il faudra tenir compte pour nos plans d'avenir. Favorisés dans cette politique nouvelle par l'énorme accumulation des capitaux, certaines grandes banques des États-Unis, dont l'activité avait été plutôt limitée jusqu'alors aux affaires intérieures, ont créé des filiales dans l'Amérique du Sud ou en Europe, avec l'intention de prendre leur part dans le mouvement des opérations internationales.

A l'autre extrémité de l'Amérique, voici que l'Argentine tend également à devenir un pôle d'attraction des capitaux, étant donné sa situation comme grand pays exportateur pour les produits indispensables à la vie générale : les céréales, le bétail, la laine et le cuir. Comme manifestation de sa richesse, on peut citer le chiffre du stock d'or de la Caisse de Conversion, qui atteint près de 2 milliards de francs, et celui des dépôts dans les banques de Buenos-Ayres, dont le montant dépasse déjà 5 milliards de francs, ce qui indique toute l'importance des ressources en réserve pour le développement de cette contrée, auquel le capital français a concouru de longue date.

◆ Pour les États-Unis, comme pour l'Argentine, leur évolution rapide ne nous prendra pas au dépourvu. Nos bureaux de New-York et de Buenos-Ayres, placés sous la direction d'agents très expérimentés, nous permettront de maintenir la place qui nous est acquise en Amérique, où nous avons été les premiers à nous établir. Dans tout ce que la France fera d'utile et de grand avec ces deux pays, nous sommes assurés de prendre largement notre part.

Dans cette revue des grandes places étrangères, avec lesquelles nous entretenons des relations de banque, la Russie apporte malheureusement, à l'heure actuelle, une note sombre. Mais, ce pays contenant les fondements essentiels de toute prospérité, la richesse du sol et la population, il faut espérer que la violence même de la crise amènera fatalement une salutaire réaction. Les nations, comme les individus, sont guérissables. Les éléments sains doivent finalement parvenir à se rejoindre et à se réorganiser pour rétablir l'ordre politique, économique et financier.

Nous n'avons d'autres engagements en Russie que ceux résultant des affaires courantes de banque traitées, avant la guerre, avec nos correspondants

russes ou les grandes industries de la région de Moscou ou de Lodz. S'agissant de créances commerciales, divisées entre des banques et maisons de premier ordre, nous attendons avec confiance la fin de la crise qui passe en tempête sur la Russie.

Les renseignements que nous pouvons vous donner sur nos Succursales à l'étranger sont favorables.

Indépendamment de l'appui qu'elles ont prêté au commerce français, nos Agences en Angleterre, par leur organisation bien comprise, ont rendu d'appréciables services, pour leurs transactions avec le Royaume-Uni, à nos nombreux guichets et au réseau important de nos correspondants dans le monde entier.

Notre Agence de Londres a été installée cette année dans l'immeuble que nous avons fait construire dans King William's Street, au cœur de la Cité, sur un terrain loué pour une très longue durée. Les frais de construction et d'aménagement ont été amortis par l'utilisation d'une provision constituée d'avance pour cet objet. Nos services y trouveront les locaux plus spacieux qui leur étaient absolument nécessaires.

En Egypte, nos établissements ont continué à bénéficier des circonstances toujours propices que signalait notre dernier rapport.

En Australie et à Bombay, nous avons constaté une reprise de l'activité de nos Agences, malgré des restrictions de toutes sortes, naturellement imposées par les événements mais qui n'en ont pas moins, aux Indes notamment, souvent entravé notre exploitation.

Les résultats obtenus, en 1917, par nos Agences Tunisiennes sont dus aux conditions exceptionnelles dans lesquelles la Tunisie a poursuivi, l'an dernier, son développement agricole et minier. Les abondantes récoltes d'olives, de grains et de vin, l'exploitation plus intense des mines, ont déterminé un mouvement d'affaires qui, malgré les difficultés de transport, se traduit pour le pays par d'importants bénéfices. Etablis depuis plus de vingt ans dans le Protectorat, où nous avons créé quatre Agences, nous éprouvons aujourd'hui la satisfaction d'avoir concouru aux progrès de la Tunisie, tant par la diffusion des services de banque que par les facilités mises, lors de la récolte, à la disposition du commerce local.

Nos Agences de Madagascar ont continué à financer d'une manière ininterrompue le commerce de la grande Ile, dont le développement, favorisé par les besoins toujours croissants de la Métropole, a pris, malgré le manque de fret, une extension des plus intéressantes.

A la demande du Gouvernement Général qui a fait mettre à notre disposition certains de nos collaborateurs mobilisés sur place, nous avons pu reprendre l'exploitation de notre Agence de Mananjary, que nous avions été contraints de fermer temporairement en 1916.

Notre intervention dans les échanges intercoloniaux a été encore plus active que l'année précédente.

Cette guerre aura démontré tout le parti qu'il est possible de tirer de nos Colonies dont le domaine organisé devrait, pour nombre de produits, suppléer à nos importations de l'étranger et nous assurer, à ce point de vue, une plus grande indépendance.

La connaissance approfondie des affaires coloniales qu'une expérience pratique de plus d'un demi-siècle lui a permis d'acquérir, aura préparé notre Établissement à seconder efficacement le grand effort qui ne peut manquer de se produire dans cette voie pour économiser l'or de la France par l'utilisation intense de toutes ses ressources.

Notre personnel nous a apporté le concours le plus dévoué; nous avons le sentiment qu'il se rend compte de l'importance des mesures que nous avons prises en sa faveur pour diminuer les charges imposées à tous les Français par les circonstances présentes. Bien que les conditions de l'exploitation des banques soient loin d'avoir suivi la hausse générale des prix, nous nous sommes efforcés d'améliorer le sort de nos collaborateurs par des relèvements de traitements et par l'augmentation de l'indemnité de vie chère déjà accordée en 1916, sans parler des allocations habituelles à la Caisse de Retraites et aux autres institutions de secours et de prévoyance, de l'entretien de bourses dans les écoles, de lits dans les maisons de santé et sanatoriums, etc...

Nous avons également continué de dégager, dans la mesure du possible, nos mobilisés du souci de voir leurs familles exposées aux difficultés maté-

rielles de l'existence, et à secourir les veuves et les enfants orphelins de ceux qui sont morts sans avoir pu assurer l'avenir.

Ce faisant, nous avons certainement répondu à votre volonté de soutenir le courage persévérant de nos défenseurs et d'honorer ceux qui ont versé leur sang pour la Patrie.

Nous rendons à leur vaillance un cordial hommage.

Nous avons dû, pour cet Exercice, comme pour les trois précédents, comprendre dans nos écritures la situation de nos Agences des villes encore envahies d'après les documents qui nous sont parvenus jusqu'à l'occupation par l'ennemi.

Conformément à nos méthodes habituelles, notre inventaire a été établi suivant les règles de grande prudence que l'état de guerre rend encore plus nécessaires.

Durant tout l'Exercice, notre trésorerie a été parfaitement aisée.

Notre Portefeuille bancable comprend, pour la majeure partie, des Bons de la Défense Nationale ayant trois mois d'échéance au maximum et des effets de commerce pour un montant plus élevé qu'au 31 Décembre 1916.

Nos Comptes débiteurs et nos Avances garanties ont été révisés avec sévérité.

L'évaluation de notre Portefeuille-titres et de nos Participations financières a été faite dans des conditions qui nous laissent tout apaisement.

Les dépenses relatives aux frais de premier établissement, de constructions nouvelles, de coffres-forts et de mobilier sont amorties.

Nous n'avons racheté aucune part de fondateur en 1917.

Après déduction de tous frais généraux, amortissements et provisions diverses, notre compte Profits et Pertes fait ressortir un bénéfice de Fr. 13.727.566,08.

Nous vous proposons de fixer la répartition à Fr. 30 par action.

Les parts de fondateur auront droit à une somme de Fr. 173.347,70, soit Fr. 2,889 par part, également sous déduction des impôts.

Il restera une somme de . . . . .	Fr. 715.780,68
qui, s'ajoutant au solde reporté des Exercices précédents,	
soit . . . . .	Fr. 3.456.413,28
formeront un total de . . . . .	Fr. 4.172.193,96

au Compte des Actionnaires.

Si vous approuvez ce règlement, le coupon sera mis en paiement le 31 juillet, sous déduction des impôts résultant des lois de finance.

D'après les Statuts, M. Paul BOYER est arrivé à l'expiration de son mandat d'administrateur; nous vous proposons sa réélection.

Nous avons été douloureusement éprouvés, le mois dernier, par le décès de M. Jules CHARLES-ROUX, membre de notre Conseil d'Administration, où il siégeait depuis 26 ans.

Il y avait fait preuve, en toutes circonstances, des qualités maîtresses qui caractérisaient sa haute personnalité. La rectitude de son jugement, son dévouement aux intérêts dont il partageait la charge, l'indépendante franchise de ses appréciations s'alliaient à une parfaite bonne grâce qui rendait sa relation particulièrement agréable: nous perdons un collègue éminent, un ami sûr, qui emporte avec lui nos profonds regrets.

En terminant ce Rapport, nous tenons à résumer notre pensée en vous déclarant que si nous ne réalisons pas encore les bénéfices que nous donnait, avant la guerre, le grand mouvement de nos opérations, nous avons du moins la satisfaction de constater qu'après une épreuve de près de quatre années, notre institution conserve toute sa vitalité. Ce sont là, pour nous, des raisons de confiance dans l'avenir, auxquelles s'ajoutent celles que nous puisons dans la valeur de nos cadres, qui nous ont permis, avec un personnel réduit, de faire face à toutes les difficultés d'exploitation.

La guerre nous a révélé des hommes parmi ceux qui combattent, comme parmi ceux qui sont restés, et c'est là que réside la force d'un établissement de banque, qui est une somme d'intelligences et non un outillage mécanique. Aussi, lorsqu'après avoir parcouru le rude chemin qui mène à la paix, nous saluerons le retour de nos collaborateurs actuellement aux armées, sommes-nous en droit de compter sur la puissance de notre organisme qui, adapté aux besoins des temps nouveaux, nous permettra de recueillir alors les fruits d'une politique de sagesse et de prévoyance.

# RAPPORT

DE LA

## COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

---

MESSIEURS,

Au cours d'un quatrième Exercice de guerre, le Comptoir National d'Escompte ne s'est pas écarté de la ligne de conduite qu'il s'est tracée dès l'origine des événements qui troublent si profondément la vie du Pays.

Il est resté dans les voies d'une gestion prudente en associant ses efforts à l'activité générale qui marque de nouveaux progrès, et en prêtant tout son concours tant aux opérations de crédit de l'État qu'à celles intéressant la Défense Nationale et notre avenir commercial et industriel.

Le Comptoir a observé, en même temps, les règles de prévoyance que vous avez toujours approuvées, en s'appliquant à consolider, de plus en plus, sa situation en vue des efforts plus grands encore qu'il faut envisager pour la restauration de la France.

Votre Direction fait ainsi œuvre utile et saine. Actionnaires et clients, tous y trouvent, comme nous, de nouvelles raisons de confiance.

Le Bilan au 31 Décembre 1917 met en lumière les résultats de cette politique.

Il montre, comme les précédents, une trésorerie largement pourvue, une augmentation des comptes de dépôt de la clientèle, une diminution des chapitres renfermant des éléments d'une mobilité comparativement moins immédiate.

Le compte Opérations de Change à terme garanties 53.794.980 fr. 75 c. est en diminution de 35.021.344 fr. 15 c. Il s'agit là, vous le savez, d'opérations qui ont pour but la défense du change français à l'étranger.

Les Rentes Obligations et Valeurs diverses ne figurent plus que pour 3.603.650 fr. 58 c., en diminution de 1.987.659 fr. 90 c. et les Participations financières pour 6.199.391 francs, en diminution de 1.608.970 fr. 45 c. Les valeurs qui composent ces deux chapitres ont été, cette année encore, évaluées à des cours qui ne doivent laisser place à aucun aléa.

Les Avances garanties sont à 138.477.472 fr. 86 c.; nous relevons ici une augmentation de 17.297.137 fr. 98 c. qui est le résultat d'une certaine extension des opérations sur marchandises pour le compte de la clientèle.

Les comptes Débiteurs par acceptations se chiffrent par 47.194.577 fr. 32 c. en diminution de 6.813.163 fr. 86 c.

Au Passif, les comptes qui témoignent de la confiance de la clientèle, sont encore en augmentation cette année.

Les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte s'élèvent à 991.948.575 fr. 73 c., en augmentation de 244.874.656 fr. 77 c., les Comptes courants créditeurs à 852.965.896 fr. 43 c., en augmentation de 302.022.047 fr. 62 c.

Les Réserves diverses se totalisent par 42.876.765 fr. 31 c., y compris le montant de la Réserve spéciale Part de fondateur qui se retrouve, comme l'an dernier, à 1.973.553 fr. 21 c., aucun achat de parts n'ayant été effectué dans l'année.

Après extinction des créances reconnues comme présentant ou pouvant présenter un caractère litigieux, de nouvelles provisions pour risques éventuels ont été constituées.

Toutes les dépenses de frais de construction, de premier établissement, d'installation de coffres-forts ont été amorties.

Après ces prélèvements et après règlement des impôts et charges de toute nature, le Compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice de 13.727.566 fr. 08 c., ce qui permet à votre Conseil de vous proposer la distribution de 30 francs par action, sous déduction des impôts.

Dans l'ensemble, la situation est satisfaisante, et quand nous formulons ce jugement devant vous, nous voulons rendre témoignage au dévouement de votre Personnel, en pensant tout particulièrement à ceux de ses membres qui, placés à des postes que la guerre a faits postes d'honneur, poursuivent leur tâche dans des conditions périlleuses.

En prenant régulièrement connaissance des travaux du Comité de Direction et des délibérations du Conseil d'Administration, nous avons constaté que les opérations sociales étaient effectuées dans les limites fixées par les statuts.

Nos vérifications dans les différents services de l'Etablissement, notamment dans ceux des Titres, de la Caisse, du Portefeuille et de la Comptabilité nous ont toujours donné entière satisfaction.

Le Bilan présente un total de 2.265.049.005 fr. 13 c., en augmentation de 509.628.141 fr. 34 c.

Nous allons en faire un bref exposé, étant observé, de nouveau, que la Comptabilité des agences de Bruxelles et des départements envahis est arrêtée depuis 1914, à la date où les communications ont été interrompues avec elles.

Le compte Caisse et Banque s'élève à 359.702.922 fr. 50 c.

Le compte Portefeuille et bons de la Défense Nationale figure pour 1.338.251.264 fr. 50 c., contre 916.368.949 fr. 48 c., soit en augmentation de 421.882.315 fr. 02 c. Il comprend un chiffre important de bons de la Défense Nationale. Nous signalons ici, en même temps qu'une nouvelle réduction du montant des effets moratoriés, un accroissement des effets provenant des opérations d'escompte proprement dites.

Les Reports, 16.146.029 fr. 55 c., se présentent en diminution de 2.210.475 fr. 92 c.

Le chapitre Correspondants s'élève à 89.271.037 fr. 18 c. et celui des Comptes courants débiteurs à 158.501.534 fr. 57 c.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes de l'Exercice 1917 tels qu'ils vous sont présentés.

M. Marquant, qui arrive cette année à l'expiration de son mandat, est rééligible, aux termes des Statuts.

Nous tenons à envoyer à nos braves soldats le message de toute notre affection, en donnant un souvenir ému à ceux qui sont morts pour la Patrie et notre sympathie à ceux qui les pleurent.

Gustave ROBERT  
Philippe DIETERLEN,  
Auguste MARQUANT.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les Comptes de l'Exercice 1917.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de votre dernière Assemblée Générale.

Nous avons examiné les Comptes de l'Exercice écoulé et nous les avons jugés réguliers, établis selon des méthodes sûres et prévoyantes; ils trouvent leur expression résumée dans un Bilan qui expose de manière exacte et claire la situation de votre Société.

Nous en analysons les éléments devant vous, après vous avoir rappelé, pour la bonne règle, qu'il est fait état de la position comptable des Agences de Bruxelles et des régions envahies d'après les derniers documents qui sont parvenus à Paris au début de la guerre.

Le Bilan au 31 Décembre 1917 montre un total de 2.265.049.005 fr. 13 c. contre 1.755.420.863 fr. 79 c., soit une augmentation de 509.628.141 fr. 34 c.

Le Compte Caisse et Banque s'élève à 359.702.922 fr. 50 c.

Nous relevons une augmentation notable de 421.882.315 fr. 02 c. au chapitre Portefeuille et Bons de la Défense Nationale qui passe de 916.368.949 fr. 48 c. à 1.338.251.264 fr. 50 c.

Les Reports 16.146.029 fr. 55 c. sont en diminution de 2.210.475 fr. 92 c.

Le chapitre Correspondants figure pour 89.271.037 fr. 18 c. et celui des Comptes Courants débiteurs pour 158.501.534 fr. 57 c.

Le compte Opérations de Change à terme garanties, qui représente le concours donné par le Comptoir pour la défense de notre change à l'Étranger, est ramené à 53.794.980 fr. 75 c.

Par suite de réalisations, les Rentes, Obligations et Valeurs diverses ne figurent plus que pour 3.603.650 fr. 58. Les participations financières sont à 6.199.391 francs. L'estimation qui, dans l'inventaire, a été faite de ces deux chapitres, est de nature à écarter toute préoccupation.

Le montant des Avances garanties est de 138.477.472 fr. 86 c. contre 121.180.334 fr. 88 c.; l'augmentation de ce compartiment provient d'un

développement des affaires sur marchandises pour le compte de la clientèle commerciale.

Au Passif, les comptes de Chèques et comptes d'Escompte s'élèvent à 991.948.575 fr. 73 c., en augmentation de 244.874.656 fr. 77 c. et les Comptes Courants créditeurs à 852.965.896 fr. 43 c. en augmentation de 302.022.047 fr. 62 c.

Les Acceptations figurent pour 47.983.093 fr. 14 c., en diminution de 7.865.251 fr. 59 c.

Les Réserves diverses de la Société s'élèvent à 42.876.765 fr. 31 c. La Réserve spéciale Parts de Fondateur n'a pas subi de modification, aucun achat de part n'ayant été effectué au cours de l'année.

Le règlement de l'Exercice a comporté, comme précédemment, l'amortissement des créances reconnues comme présentant ou pouvant présenter un caractère litigieux, des dépenses de frais de construction, de premier établissement et d'installation de coffres-forts, ainsi que la constitution de nouvelles provisions pour risques éventuels.

Déduction faite des frais généraux, des impôts et des charges de toute nature, des amortissements et des provisions, le Compte de Profits et Pertes présente un solde de 13.727.566 fr. 08 c.

Avec votre approbation, l'action recevra 30 francs et la part de fondateur 2 fr. 889 sous déduction des impôts.

Le disponible de l'Exercice 715.780 fr. 68 c. non réparti et ajouté au solde précédent 3.456.413 fr. 28 c. élèvera à 4.172.193 fr. 96 c. le montant reporté à nouveau au compte des Actionnaires.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les Comptes de l'Exercice 1917 tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'Administration.

Nos pensées vont maintenant à nos défenseurs et nous leur adressons, cette année encore, l'expression de notre reconnaissance et tous nos vœux.

Paris, le 22 mars 1918.

LES COMMISSAIRES DES COMPTES,

DIETERLEN,

G. LAMBERT,

L. DE LAVERGNE.

## BILAN

ET

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

161  
1384

## BILAN AU 31

### ACTIF

ESPÈCES EN CAISSE ET EN BANQUE . . . . .	Fr. X 359.702.922 50
PORTEFEUILLE ET BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE . . . . .	X 1.338.251.264 50
REPORTS . . . . .	X 16.146.029 55
CORRESPONDANTS . . . . .	X 89.271.037 18
COMPTES COURANTS DÉBITEURS . . . . .	X 158.501.534 57
OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME GARANTIES . . . . .	X 53.794.980 75
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES . . . . .	X 3.603.650 58
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES . . . . .	X 6.499.391 »
PARTS DE FONDATEUR C. N. . . . .	1.973.553 21
AVANCES GARANTIES . . . . .	X 138.477.472 86
COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS . . . . .	47.494.577 32
AGENCES HORS D'EUROPE . . . . .	7.729.418 82
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS. . . . .	28.361.628 29
IMMEUBLES. . . . .	X 15.841.544 »
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>Fr. 2.265.049.005 13</b>

Bil  
C.N.  
11

## DÉCEMBRE 1917

### PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE . . . . .	Fr. X 991.948.575 73																														
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS . . . . .	X 852.965.896 43																														
OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME GARANTIES . . . . .	X 53.794.980 75																														
BONS A ÉCHÉANCE FIXE. . . . .	X 23.086.930 »																														
ACCEPTATIONS . . . . .	47.983.093 14																														
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS . . . . .	35.208.784 41																														
COMPTE DES ACTIONNAIRES. . . . .	3.456.413 28																														
PROFITS ET PERTES . . . . .	13.727.566 08																														
<table style="border: none;"> <tr> <td style="border: none;">RÉSERVES</td> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">statutaire . . . . .</td> <td style="border: none;">Fr. 12.128.212 10</td> <td style="border: none;">}</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">diverses . . . . .</td> <td style="border: none;">19.675.000 »</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">6087</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">spéciale. . . . .</td> <td style="border: none;">5.000.000 »</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">40.903.212 10</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">supplémentaire . . . . .</td> <td style="border: none;">1.100.000 »</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">immobilière. . . . .</td> <td style="border: none;">3.000.000 »</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	RÉSERVES	{	statutaire . . . . .	Fr. 12.128.212 10	}				diverses . . . . .	19.675.000 »		6087			spéciale. . . . .	5.000.000 »		40.903.212 10			supplémentaire . . . . .	1.100.000 »					immobilière. . . . .	3.000.000 »			
RÉSERVES	{	statutaire . . . . .	Fr. 12.128.212 10	}																											
		diverses . . . . .	19.675.000 »		6087																										
		spéciale. . . . .	5.000.000 »		40.903.212 10																										
		supplémentaire . . . . .	1.100.000 »																												
		immobilière. . . . .	3.000.000 »																												
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. » . . . . .	1.973.553 21																														
CAPITAL. . . . .	200.000.000 »																														
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>Fr. 2.265.049.005 13</b>																														

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1917

**DÉBIT**

RÉPARTITION		
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :		
5 % sur 13.727.566 fr. 08 c., bénéfices nets de l'exercice . . . . .	686.378	30
AUX ACTIONNAIRES :		
Intérêts Fr. 25 », sur 400.000 actions 10.000.000 »	12.000.000	»
Dividende 5 », — — 2.000.000 »		
Ensemble 30 », par action, soit 6 0/0.		
		13.727.566 08
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :		
Article 40 des Statuts . . . . .	152.059	40
AUX PARTS DE FONDATEUR :		
Articles 40 et 41 des Statuts . . . . .	173.347	70
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :		
Disponible de l'exercice non réparti et reporté à nouveau	715.780	68
Fr. . . . .		13.727.566 08

**CRÉDIT**

INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS,		
déduction faite des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS . . . . .	13.727.566	08
Fr. . . . .	13.727.566	08

## RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 18 Avril 1918

### Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, ceux de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1917, tels qu'ils viennent d'être présentés et détaillés, et arrête, en conséquence, à la somme de 13.727.566 fr. 08 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

### Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'exercice 1917, à 30 francs par action.

Ce coupon sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

La répartition de 2 fr. 889 par part de fondateur, pour le même exercice, sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'exercice 1917, montant à 715.780 fr. 68 c., est ajouté au solde non distribué des exercices précédents s'élevant à 3.456.413 fr. 28 c., ce qui portera à 4.172.193 fr. 96 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

### Troisième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. Paul Boyer, administrateur sortant et rééligible.

**Quatrième Résolution.**

L'Assemblée générale réélit M. Marquant, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

**Cinquième Résolution.**

L'Assemblée générale réélit Commissaires des comptes MM. Dieterlen, Georges Lambert et de Lavaissière de Lavergne, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'exercice 1918, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement d'un ou deux Commissaires, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Elle fixe à 2.000 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

**Sixième Résolution.**

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs toutes les autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir.